

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 3 février 2021, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY, Mme Nathalie BERNIER, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme France NOIROT qui donne procuration à Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à Mme Christine TAVERNIER, Mme Angélique OUTREBON qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine TAVERNIER

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020.

Monsieur GIRAUDEAU informe les conseillers du retrait du point suivant soumis à l'ordre du jour :
- Transfert des résultats du budget de la collecte assainissement au 31 décembre 2019 par le Syndicat de l'Orge (SYORP)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- **Délibération n°CM07/001/2021 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 7 décembre 2020**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
75/2020	10/12/2020	CAF de l'Essonne	Signature d'une convention d'objectifs et de financement afférente à la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « Accueil	-

			Adolescents » / Année 2020-2025	
76/2020	10/12/2020	CAF de l'Essonne	Signature d'une convention d'objectifs et de financement afférente à la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « Périscolaire » / Année 2020-2025	-
77/2020	10/12/2020	CAF de l'Essonne	Signature d'une convention d'objectifs et de financement afférente à la prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « Extrascolaire » / Année 2020-2025	-
78/2020	22/12/2020	Berger Levrault	Reconduction des contrats de suivi de progiciels et de maintenance Berger Levrault / Années 2021/2023	6 289.14 € TTC (par an)
79/2020	14/12/2020	GIPA 2020	Versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) générale 2020	345 €
80/2020	22/12/2020	Société Socotec	Signature d'une convention pour la vérification des aires de jeux et des équipements sportifs de la Commune avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS - Année 2021	985.20 € TTC (par an)
81/2020	22/12/2020	Contrat de location logement communal	Signature d'un contrat de location d'un logement nu / N°461-0056295H – 7 rue des Ecoles à Ollainville /	475.11 € (loyer mensuel)
01/2021	05/01/2021	BAL'ECO	Signature d'un contrat pour le balayage des voies de la Commune avec la société BAL'ECO - Année 2021	15 532 € TTC par an
02/2021	07/01/2021	Société CHARPENTIER	Signature d'un avenant n°1 au contrat de maintenance et d'entretien des installations de chauffage - Société CHARPENTIER - Année 2020/2021	18 157.20 € TTC par an
03/2021	12/01/2021	-	Participations des familles – Séjour « ski » de l'accueil collectif de mineurs (ACM) – Du 17 au 23 avril 2021	-
04/2021	12/01/2021	-	Participations des familles – Séjour « ski » de l'espace jeunes – Du 17 au 23 avril 2021	-
05/2021	18/01/2021	Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne	Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne / Fonds locaux d'aide à l'investissement / ALSH « Butte aux Grès » et « Prévert » / Exercice 2020	15 069 €
06/2021	28/01/2021	Allo Casse Auto	Signature d'une convention d'enlèvement pour destruction des véhicules épaves – Société Allo Casse Auto – Année 2021	
07/2021	28/01/2021	Technocarte	Signature d'un avenant n°1 au contrat N°200126 relatif à la maintenance supplémentaire pour le programme de pointage de 8 tablettes et du Kiosque famille / société Technocarte	576 € + 468 € TTC par an
08/2021	29/01/2021	Orange Business Services	Signature d'un contrat d'abonnement IoT Connect – M2M / Migration tarifaire au 01/02/2021 / Orange	34.70 € TTC / mois

			Business Services	
09/2021	29/01/2021	ESAT « Les Ateliers du Vieux Châtres »	Signature d'une revalorisation de contrat d'entretien des espaces verts avec l'E.S.A.T. d'Egly – Année 2021	22 697.76 € TTC / an

II. INTERCOMMUNALITE

• **Délibération n°CM07/002/2021 : Signature d'une convention avec Cœur d'Essonne Agglomération pour la répartition des charges d'eau, d'électricité et de gaz entre le Multi-accueil « 1, 2, 3 Eveil » et l'école maternelle Pierre de Ronsard**

- **Approuve** les termes de la convention avec Cœur d'Essonne Agglomération pour la répartition des charges d'eau, d'électricité et de gaz entre le Multi-accueil « 1, 2, 3 Eveil » et l'école maternelle Pierre de Ronsard.

- **Autorise** le Maire à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

III. FINANCES

• **Délibération n°CM07/003/2021 : Débat d'Orientations Budgétaires 2021 – Présentation du rapport**

- **Prend acte** de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2021, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

- **Dit** que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Cœur d'Essonne Agglomération, sera mis à disposition du public en Mairie, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, et sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

• **Délibération n°CM07/004/2021 : Signature de l'avenant n°1 au marché n°2020-9104619-002-04 présenté par la l'entreprise REPISOL – Lot n°4 – Couverture, Etanchéité dans le cadre des travaux de construction de la Cuisine Centrale**

- **Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché n°2020-9104619-002-04 présenté par l'Entreprise REPISOL, domiciliée à SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (91180), 27 Avenue de la Pointe Ringale, d'un montant de 5 030.20 € HT soit 6 036.24 € TTC, relatif à la pose d'un bac acier pour plancher collaborant, ce qui porte le montant total du marché à 74 144.86 € HT, soit 88 973.83 € TTC.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 dans le cadre de l'AP/CP n°7 relative à la construction de la Cuisine Centrale d'Ollainville.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

• **Délibération n°CM07/005/2021 : Autorisation de programme n°6 – Révision du Plan Local d’Urbanisme et du Règlement Local de Publicité – Mise à jour n°3**

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l’Autorisation de Programme à : 91 411.49 € TTC

- **Décide** répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2018 :	15 041.50 € TTC
Exercice 2019 :	32 655.00 € TTC
Exercice 2020 :	24 246.39 € TTC
Exercice 2021 :	19 468.60 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l’exercice 2021 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)

• **Délibération n°CM07/006/2021 : Autorisation de programme n°7 – Construction d’une cuisine centrale – Mise à jour n°3**

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l’Autorisation de Programme à : 2 951 802.28 € TTC

- **Décide** répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2018 :	4 800.00 € TTC
Exercice 2019 :	41 904.00 € TTC
Exercice 2020 :	209 668.76 € TTC
Exercices 2021 :	2 695 429.52 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l’exercice 2021 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Adoptée à l’unanimité

• **Délibération n°CM07/007/2021 : Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : Programmation 2021 – Cuisine centrale**

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l’Essonne, une subvention aussi élevée que possible telle qu’indiquée dans le tableau ci-dessous au titre de la DETR 2021, pour financer le programme d’investissement 2021.

<i>Travaux et équipements de la cuisine centrale</i>	<i>Dépense</i>	<i>Financement</i>	<i>Tau x</i>
Coût HT – Tranche 1	1 324 021 €		
Coût HT – Tranche 2	1 135 814 €		
Soit un total de	2 459 835 €		
<i>Subvention DETR 2020 – Tranche 1</i>		150 000 €	
<i>Subvention DETR 2021- Tranche 2</i>		150 000 €	
<i>Subvention Département (FITEC)</i>		552 656 €	
<i>Région Ile de France</i>		9 900 €	
<u><i>Total subventions</i></u>		<u>862 556 €</u>	<u>35 %</u>

<i>Financement Commune</i>		1 597 279 €	
TOTAL		2 459 835 €	

- Dît que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM07/008/2021 : Appels à projets concernant le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2021 – Sécurisation des écoles**

- Prend acte de la proposition d'inscrire au Budget 2021 des travaux de mise en sécurité dans deux écoles de la Commune.

- Sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Préfecture de l'Essonne, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM07/009/2021 : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : demande de subvention pour l'équipement des écoles élémentaires de la commune**

- Décide de répondre à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

- Dît que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM07/010/2021 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un équipement structurant : construction d'un Dojo**

- Décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction du Dojo.

- Dît que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

• **Délibération n°CM07/011/2021 : Renouvellement du Projet Educatif Territorial pour 2021/2023**

- Approuve le Projet Educatif Territorial 2021/2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le Projet Educatif Territorial.

- Charge M. le Maire de transmettre le Projet Educatif Territorial à :

1. Monsieur le Préfet de l'Essonne
2. Monsieur l'Inspecteur d'Académie
3. Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Adoptée à l'unanimité

V. PERSONNEL

• **Délibération n°CM07/012/2021 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)**

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;
- ♦ au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs.

- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM07/013/2021 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)**

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **Décide** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoptée à l'unanimité

VI. URBANISME

• **Délibération n°CM07/014/2021 : Acquisition des parcelles cadastrées AK n°99, 108 et 110 sises Rue du Gay Pigeon**

- **Décide** d'acquérir :

- les lots cadastrés AK n°99 et 108 de 61 m² et 23 m², auprès de Monsieur Christian BROSSARD et Madame Chantal BROSSARD pour la somme de 924 € (neuf cent vingt quatre euros),

- le lot cadastré AK n°110 de 18 m² auprès de Madame Céline DELORME, Monsieur François-Xavier DELORME, Monsieur Laurent DELORME et Madame Nadine DELORME pour la somme de 198 € (cent quatre vingt dix huit euros).

- **Autorise** le classement desdits lots dans le domaine public communal.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les actes administratifs à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM07/015/2021 : Acquisition de la parcelle cadastrée AK n°292 sise Rue du Gay Pigeon**

- **Décide** d'acquérir, à l'euro symbolique, le lot cadastré AK n°292 de 43 m² auprès de la société SPECULOOS.

- **Autorise** le classement dudit lot dans le domaine public communal.

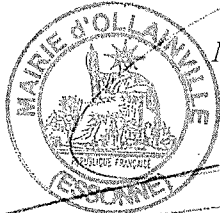
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

VII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h50.

 Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU
Giraudeau

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 2 mars 2021.

